

LE JOURNAL de l'OFATMA



Installation du Directeur Général, Dr. Carl François

Dr. Carl François est investi dans ses fonctions de Directeur Général de l'Office Assurance Accidents du travail, Maladie et Maternité (OFATMA). La cérémonie d'installation a eu lieu dans les locaux de la Coordination nationale d'assurance maladie (CONAM), à Delmas 95.



Dr Carl François, Directeur Général

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail, Odney Ricot PIERRE, a procédé le 3 mars 2022 à l'installation du Dr. Carl FRANÇOIS comme le nouveau Directeur Général de l'OFATMA. La cérémonie s'est déroulée dans les locaux de la Coordination Nationale d'assurance Maladie (CONAM) à Delmas 95, en présence de plusieurs personnalités dont le Directeur sortant, Dr. Agabus JOSEPH, le Directeur Général de l'ONA, Jemley Marc JEAN-BAPTISTE et le Coordinateur national de MTV-Ayiti, Dr. Emile Herald CHARLES.

Dans son allocution, le titulaire du MAST a rappelé que l'OFATMA est un instrument national de la protection sociale. Il est également l'une des composantes du pilier contributif mieux connue sous l'appellation de sécurité sociale fondée sur les cotisations des travailleurs et des employeurs.

Odney Ricot PIERRE a rassuré le nouveau Directeur Général que le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est prêt à collaborer avec lui pour la pleine réussite de son administration tout en invitant tous les employés de

l'institution à faire de même.

De son côté, la nouvelle tête de l'OFATMA a remercié le Premier Ministre, Ariel Henry, d'avoir fait choix de lui pour diriger cette entreprise publique. Dr. Carl FRANÇOIS en a profité pour saluer son prédécesseur, Dr. Agabus JOSEPH, pour son savoir-faire durant cinq années.

« Ma ligne d'action sera très simple comme Directeur Général de l'OFATMA : remettre l'assuré et la satisfaction de ses besoins au cœur de la démarche d'action et des préoccupations de l'institution », a promis M. FRANÇOIS.

Dans son agenda, il prévoit de développer d'autres produits, on peut citer entre autres Diasp-OFATMA, offrant un avantage aux Haïtiens de la diaspora qui souhaitent permettre à leurs proches en Haïti de bénéficier d'une assurance maladie, et l'assurance MO-TO-SANTÉ pour les conducteurs de taxi-motos.

Tout en comptant sur ses collaborateurs, les cadres et tout le personnel, Dr. Carl FRANÇOIS a donné la garantie que son administration va



Cérémonie d'installation du Dr. Carl François

L'intégralité du Discours de Prise de Fonction du Directeur Général, Dr. Carl François



Monsieur le Ministre des Affaires sociales
et du travail

M. le Directeur Général de la Police Natio-
nale

Monsieur l'ancien Directeur général de
l'OFATMA

Messieurs, mesdames les hauts cadres de
l'OFATMA

Messieurs, mesdames les employés de
l'OFATMA

Chers amis et invités,

En premier lieu, je me dois de remercier le Premier Ministre Ariel Henry qui m'a désigné à ce poste de DG de l'OFATMA me donnant ainsi l'opportunité de mettre mon savoir-faire au service de mon pays encore une fois. Je dois aussi remercier plusieurs camarades et amis qui m'ont aidé à cheminer ces dernières années dans un contexte politique et économique difficile pour le pays. J'ai été précédé dans cette tâche par mon collègue le Dr Agabus Joseph qui a conduit pendant 5 ans les destinées de cette institution si importante dans le dispositif de protection sociale du pays.



Comme certains le savent, j'ai déjà passé plus d'un an au sein de l'OFATMA dans le cadre du montage de la CONAM et de la mise en place du volet Assurance Maladie de l'OFATMA. L'intégration du Programme d'Assurance des Employés de la Fonction Publique fut un grand succès duquel j'ai retiré une grande fierté professionnelle en y participant.

Néanmoins, à l'occasion de mon retour, je retrouve une institution en proie à des difficultés de différents ordres qu'il nous faut reconnaître et accepter pour pouvoir en sortir. L'OFATMA est une compagnie d'assurance santé publique, une institution de services.

Ma ligne d'action sera très simple comme Directeur Général de l'OFATMA : remettre la l'assuré de l'OFATMA et la satisfaction de ses besoins au cœur de la démarche d'action et des préoccupations de l'institution. Pour aboutir à ceci, il faudra augmenter les recettes de l'institution et rationaliser les dépenses par une gestion saine et transparente. Les actions prioritaires qui seront engagés par mon administration seront de rencontrer, de discuter de manière franche et de travailler avec les trois principaux acteurs de ce dispositif de protection sociale :

- Les assurés. Il faut impérativement se mettre à l'écoute et répondre aux besoins de certains groupes clés couverts par l'assurance maladie de l'OFATMA dont la police, le corps enseignant et les employés du ministère de la santé publique ainsi que les pensionnaires.
- Les patrons. Il convient de rétablir la confiance des patrons du secteur privé qui contribuent au financement de la protection santé sans qu'ils soient sur que les fonds décaissés servent effectivement aux bénéficiaires de leurs employés. L'État haïtien également en tant qu'employeur et propriétaire du Programme d'Assurance des Employés de la fonction Publique au travers du MEF sera adressé également pour une meilleure harmonisation de la gestion de ce programme Les prestataires de services. Le modèle assurantiel en place au niveau de l'OFATMA est un mixte HMO (OFATMA à ses propres institu-

tions) et PPO (OFATMA contractualise des médecins et des structures de soins hospitaliers pour fournir des services. La carte d'assurance de l'OFATMA est refusée dans de nombreuses unités périphériques de soins et chez des prestataires. L'une des raisons est certainement des barèmes de prestations trop basses datant de plus de 10 ans qu'il faudra réviser avec les prestataires en adoptant une méthode scientifique mais de manière raisonnable. En dépit de tout, quelques pistes peuvent être explorées pour aider à étendre le système de protection sociale en santé en Haïti et rapidement dont :

- Le développement de nouveaux produits ciblant le secteur informel tel :
 - o Diasp-OFATMA. Une couverture d'assurance payée par nos concitoyens de la diaspora pour leurs parents vivant en Haïti.
 - o L'assurance moto-santé pour les motocyclistes. Dont le coût pourra être inclus dans les prix de vente pour une période de 2 ans au moins.
- Le partenariat public privé dans le cadre du développement d'une offre de service de santé de qualité accessible et disponible sur tout le territoire national. Les contrats de gestion des institutions publiques par des consortiums privés et le support au développement de l'offre de service par des prestataires volontaires au niveau des zones périphériques rentables sont autant de schémas à analyser. Pour conclure, je remercie tous ceux et celles qui se sont déplacés pour venir assister à cette cérémonie de mon installation comme DG de l'OFATMA. Je leur apporte la garantie que tous les efforts seront faits pour améliorer la gestion de cette institution qui est en mesure de jouer un rôle central dans le financement de tout le système de santé au bénéfice de toute la population haïtienne. Vive Haïti, vive la république ! yon konba ret yon Konba !

PRESENTATION DE L'OFATMA

L'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), selon sa loi organique du 28 août 1967, est une institution publique autonome placée sous l'autorité de tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST). Son mandat statutaire est de fournir des services d'assurance accidents du travail, maladie et maternité aux employés de la fonction publique et à ceux du secteur privé.

L'OFATMA est l'une des deux plus importantes institutions dédiées à la sécurité sociale dans le pays. Elle est composée d'un ensemble de Directions coiffé par une Direction Générale:

- o Direction des Bureaux Départementaux
- o Direction Administrative
- o Direction de Contrôle
- o Direction Médicale
- o Direction de la Sécurité Sociale
- o Direction de Promotion et de la Communication.

L'Assurance Accidents du Travail Elle a été la première branche à être implantée dès 1967. Inscrite dans le Code du Travail, une cotisation à la charge exclusive de l'employeur est prévue et exprimée en pourcentage des salaires payés (à quelque titre que ce soit).

L'assurance Maladie et Maternité o L'Assurance Maternité a fait l'objet d'un décret en date du 18 février 1975, mais n'a réellement été mise en place qu'en 1998. o L'Assurance Maladie de l'OFATMA a démarré en 2012, 45 ans après sa création, avec le projet pilote « KAT WOZ KONBIT SOLIDARITE POU LASANTE ».

OBJECTIF:

L'OFATMA a pour objectif principal de permettre une meilleure accessibilité à des soins de qualité, aux bénéficiaires du régime d'assurance maladie.

MISSION:

Conformément aux dispositions de l'article 153, l'OFATMA a pour mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels et à la maternité des agents

publics et de leurs ayants droit, en instaurant un système d'assurance qui donne droit au remboursement des dépenses occasionnées par les maladies et les accidents.

A ce titre, l'OFATMA :

- assure la gestion du fonds d'assurance maladie des agents publics en activité ;
- tient à jour les registres d'immatriculation des employeurs et des assurés et de leurs ayants droit ;
- définit et adapte un panier de soins de nature à assurer l'équilibre financier de l'OFATMA ;
- recouvre et enregistre les cotisations de l'assurance maladie ;
- passe, avec les prestataires de services de santé, des accords de partenariat aux fins d'assurer les prestations de santé continues et de qualité ;
- assure l'organisation et la coordination, notamment la collecte, la vérification et la sécurité des informations relatives aux bénéficiaires et aux prestations qui leur sont servies ;
- organise et dirige le contrôle médical en matière de soins et de prestations connexes, ainsi que l'application de la tarification des actes ;
- effectue, après vérification de la validité des factures et des droits aux prestations, les paiements aux prestataires, des services de soins effectués en faveur de ses bénéficiaires ;
- passe, s'il y a lieu, avec tout organisme de protection sociale, des conventions aux fins de participer à des programmes d'action sanitaire et sociale ;
- crée, le cas échéant, des services d'intérêt commun, des antennes départementales et régionales.

Joubert Rochefort, directeur de promotion et de la communication de l'OFATMA...

#Personnalitédujour : Né le 28 août 1988 à Port-au-Prince, Joubert ROCHEFORT a fait ses études primaires à Petit Poucet et a rejoint le Lycée Toussaint Louverture pour ses études secondaires. En 2007, il a fait des études de communication au Centre de Formation technique et de Communication moderne. Puis, en 2008, il est entré à la faculté de Linguistique appliquée de l'Université d'État d'Haïti (UEH) d'où il décroche une licence en Linguistique Appliquée. La rédaction de son mémoire se porte sur l'analyser les subjectivèmes et les axiologiques dans le discours journalistique en créole haïtien. Dans ce travail il soutient que le discours de presse prend forme à travers des rhétoriques journalistiques qui englobent bien sur les procédés d'écriture de presse pour communiquer des nouvelles, mais aussi les représentations qu'y projettent les journalistes d'eux-mêmes, des alter, des éléments physiques ou culturels présents dans les contextes d'interaction attachés à leurs positions de journalistes.

En 2011, il a intégré Toast masters International où il améliore ses compétences en matière de communication et de leadership par la prise de parole en public. Figure importante du programme de Gouvernement Jeunesse d'Haïti, Joubert ROCHEFORT a intégré le programme en 2013 comme Jeune ministre de la Communication. Quelques mois plus tard, il fut nommé Jeune Premier ministre. En 2015, lorsqu'il fallait mettre en branle la 3e

Portrait

édition du programme de Gouvernement Jeunesse d'Haïti, il a occupé la fonction de Jeune ministre de l'Environnement jusqu'à la fin de son mandat en février 2017. Joubert ROCHEFORT porte un regard particulier sur les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Environnement. En 2016, il a entamé des études de Master 2 en Sciences du Langage et continue de gravir des échelons sur le plan professionnel. Il a été journaliste à l'hebdomadaire Le Matin entre août 2011 et mars 2012. Entre avril 2012 et mai 2014, il a travaillé comme rédacteur au quotidien Le Nouvelliste pour ensuite occuper le poste de chef de Projet de Communication à Media Mind & Marketing jusqu'en août 2016.



En 2017, il s'est inscrit dans un programme de formation codirigé par l'Ecole supérieure de Journalisme de Lille et l'Université de Lille pour l'obtention d'une licence professionnelle en Journalisme Multimédia. Entre octobre 2019 et septembre 2020 il fait des études de Master en Sémiotique & Stratégie où il obtient une spécialité en Sémiotique de la Communication. Depuis, il développe son expert dans la communication publique & territoriale et la communication pour le développement.

Le Directeur Général de l'OFATMA, Dr Carl François, en visite d'évaluation du chantier d'un nouvel hôpital de l'OFATMA à Port-de-paix.



Le Directeur Général de l'OFATMA, Dr. Carl FRANCOIS, accompagné des membres de son cabinet dont le coordonnateur des hôpitaux de l'OFATMA, Dr. Jean Raymond Armel Demorcy, a effectué une visite à Port-de-Paix, le vendredi 18 mars 2022, en vue de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de construction du nouveau bâtiment de l'Hôpital de l'OFATMA.

C'était aussi l'occasion pour le Directeur Général et sa délégation de visiter l'hôpital Beracca, seule Unité Périphérique de l'OFATMA dans le Nord 'Ouest. Ce centre hospitalier desserve une population de plus de 400 000 habitants.

La délégation a par la suite mis le cap sur le grand chantier du prochain point de prestation des services de soins de santé moderne de l'OFATMA qui desservira l'agglomération du grand nord.

Très motivés, des ingénieurs et représentants de la firme Taïwanaise Overseas Engineering & Construction Co (OECC), maître d'œuvre du projet, étaient sur place afin de donner certaines explications sur les travaux. Une visite des lieux a donc été réalisée, des explica-

tions techniques partagées, et des décisions seront prises sous peu par le directeur général de l'OFATMA, Dr Carl François, dans le but de passer à la prochaine étape : celle d'équiper ce nouvel hôpital de L'OFATMA en matériels et équipements médicaux et d'y affecter des ressources humaines appropriées.

Il faut dire que la construction de ce bâtiment a été réalisée grâce à un don de l'ambassade de Taïwan envers le gouvernement haïtien. Mais il reste encore du chemin à parcourir dans l'achat des équipements médicaux, l'organisation du personnel médical, et dans le montage d'une administration technique capable de pérenniser cette œuvre médicale.

Rappelons qu'il s'agit d'un hôpital de 120 lits, construit sur 5130 mètres carrés avec les services de base en : médecine interne, pédiatrie, chirurgie, obstétrique, gynécologie, et d'autres services comme l'ophtalmologie, urologie pour ne citer que ceux là.



Nouvel Hôpital de l'OFATMA à Port-de-Paix.



L'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) a profité de sa participation à la foire Agro-artisanale « JEM LAKAY », organisée au Palais Municipal de Delmas le 1er Mai pour renforcer sa proximité auprès de la population tel que le promet Dr. Carl François.





En cette occasion, les agents d'affiliation sur place ont recueilli les doléances des assurés (es) et fourni toutes sortes d'informations sur l'acquisition et l'utilisation de la carte d'assurance, les réseaux de soin, ainsi que les problèmes liés à la réclamation des indemnités-accidents du travail, maladie et maternité, souligne un communiqué de l'OFATMA.

Le Directeur Général de l'Office d'Assurance Accidents Maladie et Maternité (OFATMA), Dr. Carl François, conscient des nombreux problèmes que confronte l'institution depuis des années, dit réaffirmer sa volonté de tout mettre en œuvre afin d'offrir à la population une sécurité sociale efficace.

Le Directeur Général promet à la population et aux institutions concernées que son administration met tout en branle pour résoudre les problèmes d'ordre administratif qui existent avec certains prestataires des réseaux de soins de la régie d'assurance.



Dr. Carl François met le cap sur la modernisation de l'OFATMA





Le DG de l'OFATMA s'est fait accompagner de son équipe constituée entre autres du Coordonnateur de la CONAM le Dr. Nesly Pierre Paul, entité responsable du Programme auto-assurance et de son Directeur de promotion et de communication, Joubert Rochefort. À la commande, le Dr. Carl François, ne compte que pour le mois d'avril plus de 70 nouvelles affiliations d'institutions à l'échelle nationale. Un pas important vers l'amélioration continue pour répondre aux attentes des usagers de l'assurance maladie.

En effet, face aux nombreux enjeux et défis majeurs, et surtout pour réussir le pari d'offrir une sécurité sociale efficace aux assurés, L'OFATMA a adopté certaines mesures afin de redresser l'institution de manière générale. Sur le plan financier:

deux décisions considérables ont été prises, à savoir le recouvrement des dettes aux créanciers et aux différents réseaux de prestation de services, l'élimination d'emplois fictifs et une évaluation du personnel essentiel à la bonne marche de l'OFATMA. Ce redressement permettra à l'institution d'économiser plus de 60 millions de gourdes par an.

C'est dans cette démarche pragmatique, motivée par l'exigence de résultats concrets que le Dr. Carl François en a profité pour présenter sa vision de modernisation et de dynamisation des différents services notamment avec la construction du centre hospitalier du Cap-Haïtien d'une salle d'accouchement standard, également la réouverture et la réparation complète du centre à la SONAPI.

D'autres démarches sont en cours dans cette dynamique, afin « d'améliorer sensiblement la qualité des services, faciliter les échanges de données avec les partenaires et disposer in fine d'un système d'information sécurisé en vue de faire face aux enjeux de la couverture santé universelle », annonce le Dr. Carl François. L'OFATMA se veut ainsi être le partenaire de référence en santé et prévoyance pour les assurés privés et les entreprises sur l'ensemble du territoire national. « La cotisation de l'OFATMA est une obligation légale, la loi oblige toutes les entreprises de plus de 3 personnes à verser leurs cotisations pour protéger les salariés

et les travailleurs. Ce dispositif de protection sociale est également important pour les journalistes », a indiqué Dr. Carl François, exhortant les concernés à parvenir à des conclusions concrètes pouvant faciliter la tâche à l'institution dans la mise en œuvre de son plan.





La Direction de la Promotion et de la Communication a effectué une mission dans le département du Sud, à la fois pour évaluer les besoins mais aussi pour renforcer la capacité de l'équipe régionale. C'est une façon de travailler sur la revalorisation de la marque « OFATMA » selon les nouvelles directives que le Dr Carl François instaure au sein de cette institution en vue de garantir à la population une sécurité sociale efficace contre les risques d'accidents du travail, de maladie et de maternité.



La Direction de la Promotion et de la Communication de l'Ofatma rencontre les différents agents de promotion et les Chefs de Service afin de mettre en place une nouvelle dynamique de travail.

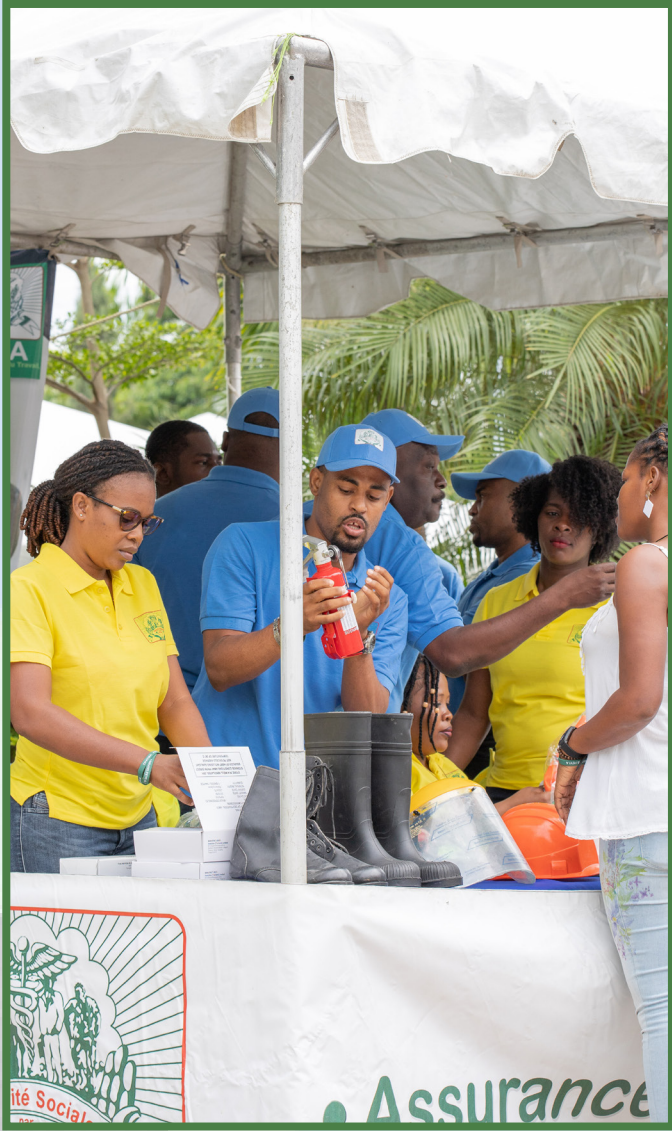


Le samedi 9 avril 2022, le Directeur Général de l'OFATMA, Dr Carl François, en compagnie de différents cadres de l'institution, a mené une séance de travail autour du remaniement technique de l'Organigramme de l'OFATMA.

Les problèmes d'endettement liés aux accidents de travail, de maladie et maternité auprès de ses assurés et des prestataires de services sont en partie dû à l'inefficacité de certains services.

Dr Carl François, veut à tout prix restaurer l'institution, en créant des services plus proactifs capables de répondre réellement à l'attente des différents concernés en matière de sécurité sociale.







Tel. : (509) 3612-9696

E-mail: communication@ofatma.ht
info.ofatma@gmail.com

[@ofatma](#) [@ofatmaht](#) [@ofatmaht](#) [@ofatmaht](#)



Direction de la Promotion et de la Communication
de l'OFATMA

Copyright: mai 2022 | OFATMA
Tous droits réservés | Design By: Clairilus Marc-Donald